

**Note élaborée suite à la réunion du 9 novembre 2021 à Lacanau**  
**Capacité du projet de Champ captant des Landes du Médoc**  
**et besoins de réduction des prélèvements à l'Eocène**

*La présente note vise à répondre à l'interrogation exprimée quant à l'adéquation entre la capacité de production du projet de champ captant et le besoin de réduction des prélèvements à l'Eocène centre.*

Le représentant de l'association Vive le Forêt a motivé sa question relative à l'adéquation entre la capacité de production du projet de champ captant et le besoin de réduction des prélèvements à l'Eocène centre en comparant la capacité annoncée, à savoir 10 millions de m<sup>3</sup>/an, et la différence entre le volume prélevé à l'Eocène centre figurant dans le Tableau de bord du SAGE Nappes profondes publié en 2018 (43 205 162 m<sup>3</sup>) et le Volume maximum prélevable à l'Eocène centre (38 300 000 m<sup>3</sup>/an).

Sur la base de ces valeurs, le dépassement du volume maximum prélevable s'établit à 4,9 millions de m<sup>3</sup>, soit moins de la moitié de la capacité du champ captant en projet.

La valeur figurant dans le tableau de bord 2018 est relative aux prélèvements de 2016, qui s'établissaient à 43 205 162 m<sup>3</sup> d'après le tableau de bord du SAGE édité en 2018.

A noter que cette valeur, issue des données publiées par le BRGM pour le compte du Département de la Gironde, a depuis été corrigée à 43 456 717 m<sup>3</sup>.

Cette valeur est à replacer dans la chronique des prélèvements à l'Eocène centre sur plusieurs années.

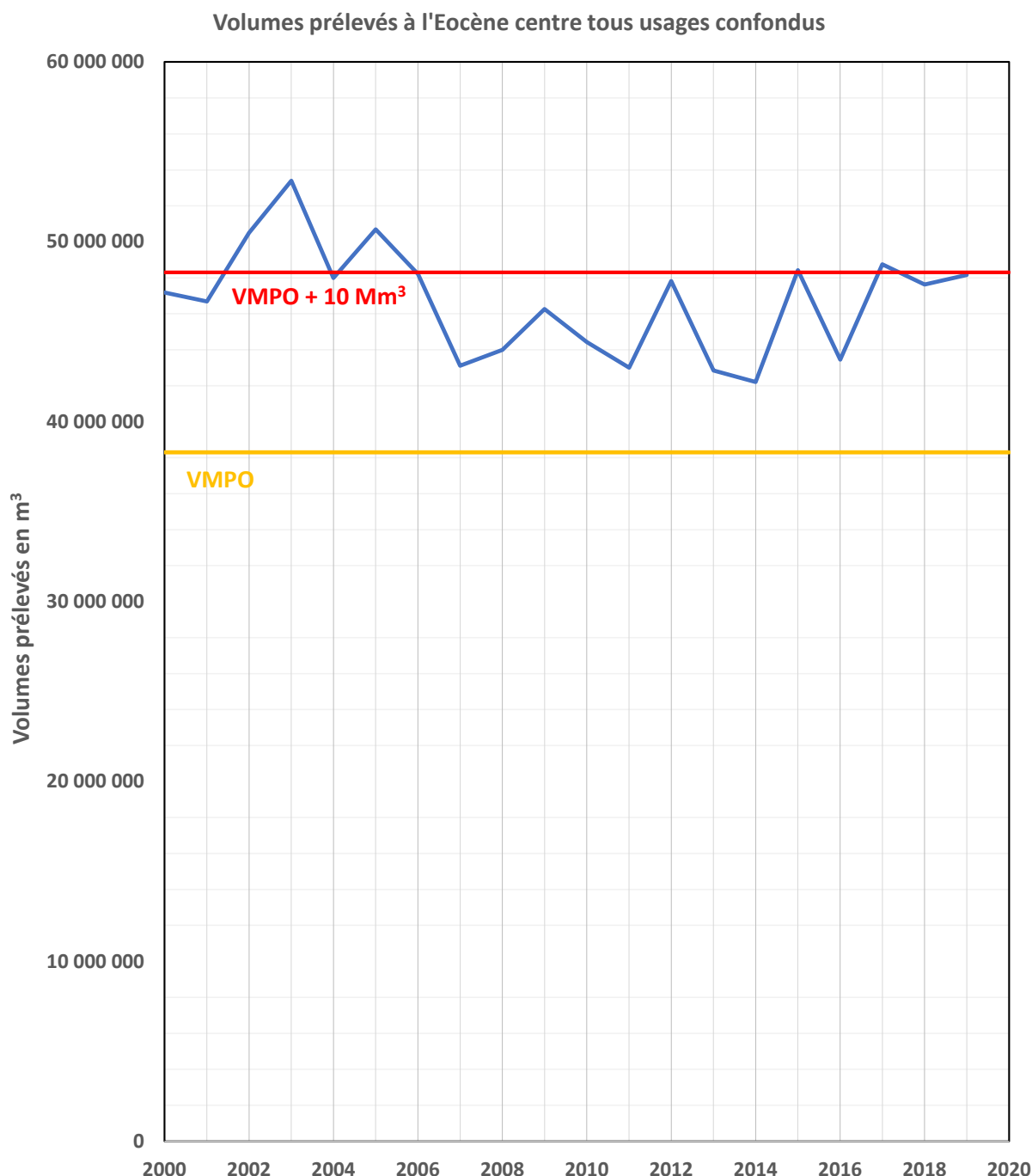
Les prélèvements à l'Eocène centre sur les 10 dernières années varient en effet entre 42 213 778 m<sup>3</sup> (en 2014) et 48 744 183 m<sup>3</sup> (en 2018) pour une moyenne sur la période de 45 672 774 m<sup>3</sup>. Sur cette même période, le volume maximum prélevable à l'Eocène est donc dépassé à minima de 3 913 778 m<sup>3</sup>, au maximum de 10 444 183 m<sup>3</sup> et en moyenne de 7 372 774 m<sup>3</sup>.

Le même exercice sur les 20 dernière années connues ans donne un dépassement minimal de 3 913 778 m<sup>3</sup>, maximal de 15 097 162 m<sup>3</sup> (2003) pour une moyenne de 8 437 462 m<sup>3</sup>.

La valeur de dépassement qui motive l'interrogation de Vive la Forêt est ainsi la 5<sup>e</sup> valeur la plus faible sur les 20 dernières années.

Il convient par ailleurs d'avoir à l'esprit que ces valeurs des dépassements du volume prélevable ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération. En effet, lorsqu'une infrastructure est qualifiée de "solution de substitution", la mise en service de cette dernière est conditionnée au retrait d'un volume d'autorisations de prélèvement dans la ou les ressources à soulager équivalent à la capacité de production de cette solution.

La capacité annoncée du champ captant pour 10 millions de m<sup>3</sup>/an est donc à mettre en regard non seulement des dépassements constatés du volume maximum prélevable, mais aussi des autorisations de prélèvements existantes à l'Eocène centre qui s'établissent aujourd'hui en cumul à 63,2 millions de m<sup>3</sup>/an dont 60,1 pour l'eau potable (et ce, après la campagne de révision menée à bien par les services de l'Etat entre 2008 et 2012 qui s'est traduite par le retrait d'un volume d'autorisation de 46,8 millions de m<sup>3</sup>/an en cumul).



Bordeaux, le 22 novembre 2021